

***Municipalité régionale de comté de Bellechasse***  
**Conseil de la MRC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 18 septembre 2013, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Guylain Chamberland, Armagh  
M. André Goulet, Beaumont  
Mme Juliette Laflamme, Buckland  
M. Marcel Blais, Honfleur  
M. Jean-Paul Lacroix, La Durantaye  
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme  
M. Martin Lapierre, Saint-Charles  
M. Denis Forgues, Sainte-Claire  
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien  
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais  
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri  
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse  
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon  
M. Vital Labonté, Saint-Malachie  
Mme Liliane Breton, Saint-Michel  
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire  
M. Gilles Jean, Saint-Nérée  
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon  
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël  
M. Gilbert Vallières, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général,  
M. Christian Noël, directeur général adjoint

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

**2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Vital Labonté,  
appuyé par M. Guylain Chamberland  
et résolu

C.M. 211-13

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 21 août 2013
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontres :
  - A) Remise de diplômes Pompier 1
  - B) Chambre de Commerce
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme
  - 7.1. Conformités
  - 7.2. Adoption de règlements
8. Administration :
  - 8.1. Correspondance
  - 8.2. Correspondance supplémentaire
  - 8.3. Reddition de comptes 2012 : Pacte rural
  - 8.4. Règlement rémunération des élus
  - 8.5. Pont – piste cyclable – Saint-Malachie
  - 8.6. Parc Régional Massif du Sud
  - 8.7. Projet promotionnel régional
9. Matières résiduelles :
  - 9.1. Embauche employés
10. Sécurité incendie :
  - 10.1. Révision schéma
  - 10.2. Étude faisabilité – service régional
11. Dossiers :
  - 11.1. Projet éolien communautaire
  - 11.2. Programme PIIRL
  - 11.3. Piste cyclable
12. Procès-verbal :
  - 12.1. Comité administratif
  - 12.2. Piste cyclable
  - 12.3. Comité santé
13. Informations :
  - 13.1. Suivi MADA
14. Varia
  - Gala Bellechasse
  - Denis Forgues
  - Contrée en Montagnes

Adopté unanimement.

C.M-212-13

**3. PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2013**

Il est proposé par M. Gilbert Vallières,  
appuyé par M. Gilles Breton  
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 21 août 2013 soit adopté tel que rédigé avec une modification à l'heure du début de la séance en inscrivant 19 h 30 au lieu de 20 h 00.

Adopté unanimement.

C.M.213-13

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – AOÛT 2013**

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Martin Lapierre  
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois d'août 2013, au montant de 517 980,28 \$ et celui des recettes pour le mois d'août 2013, au montant de 398 350,29 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

**5. REMISE DE DIPLÔMES POMPIER 1**

M. Hervé Blais, accompagné de messieurs Martin Lapierre, Denis Forgues, Martin J. Côté, Bernard Morin, Vital Labonté, Gilbert Vallières ainsi que Mme Liliane Breton procèdent à la remise des diplômes aux 14 personnes qui ont complété avec succès toutes les sections du Programme Pompier 1 comprenant 306 heures de formation.

C.M. 214-13

**6. FIN DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Martin Lapierre  
et résolu

de mettre fin à la période des questions après avoir constaté qu'une personne de l'assistance enregistrerait les échanges verbaux sans avoir préalablement demandé l'autorisation au Conseil.

Pour : 19

Abstention : 1

Adopté majoritairement.

## **7. CHAMBRE DE COMMERCE**

M. Jean Deblois, directeur général à la Chambre de Commerce, soumet aux membres du Conseil un projet auquel la MRC de Bellechasse pourrait être associée en s'impliquant financièrement dans le cadre de la campagne de promotion de l'achat régional avec la carte Avantages Bellechasse-Etchemins.

C.M. 215-13

## **8. DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-LÉON-DE-STANDON**

ATTENDU la demande de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon d'agrandir son périmètre urbain et d'exclure de la zone agricole les lots 4 576 439, 4 577 033 et une partie du lot 4 577 039 correspondant à une superficie d'environ 2,5 hectares;

ATTENDU que cette demande se situe plus particulièrement dans la partie centrale du périmètre urbain entre la rue Principale et la route 277;

ATTENDU que le secteur demandé a déjà fait partie du périmètre urbain et à l'extérieur de la zone agricole, mais qu'une demande d'inclusion à la zone agricole a été faite ultérieurement par le propriétaire pour exploiter un poulailler;

ATTENDU qu'il n'y a maintenant aucune agriculture présente dans ce secteur et qu'il n'y a également aucun impact sur les exploitations agricoles voisines.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Martin J. Côté  
et résolu

1° d'aviser la CPTAQ que la MRC approuve la demande d'exclusion à être acheminée par la municipalité de Saint-Léon-de-Standon pour les lots 4 576 439 et 4 577 033 et une partie du lot 4 577 039 correspondant à une superficie approximative 2,5 hectares.

2° de l'informer également que la MRC estime qu'en regard des critères exprimés en vertu de l'article 62 de la LPTAAQ que la demande d'exclusion de la municipalité n'a qu'un très faible impact sur l'agriculture puisqu'il s'agit d'une ancienne inclusion se situant à l'intérieur du village et sans impact sur les exploitations agricoles avoisinantes.

3° de procéder à une modification du schéma d'aménagement et de développement suite à une décision favorable de la CPTAQ.

Adopté unanimement.

C.M. 216-13

**9. CONDUITE D'ÉGOÛT PLUVIAL À SAINT-CHARLES / AVIS DE LA CPTAQ**

ATTENDU la demande de la municipalité de Saint-Charles pour aménager une conduite d'eau pluviale dans un emplacement situé en zone agricole;

ATTENDU que la CPTAQ exige un avis de la MRC sur la conformité de ce projet par rapport au schéma d'aménagement et en regard des critères exprimés en vertu de l'article 62 de la LPTAAQ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une servitude n'impliquant pas de transfert de propriété et que ce projet s'inscrit dans un plan d'aménagement d'ensemble.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,  
appuyé par M. Jean-Paul Lacroix  
et résolu

1° d'informer la CPTAQ que le projet d'implanter une conduite d'eau pluviale avec servitude tel que préparé par la municipalité de Saint-Charles et apparaissant à son dossier 405747 ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement et des règlements pouvant s'y rapporter.

2° de l'aviser également qu'en regard des critères exprimés en vertu de l'article 62 de la LPTAAQ, que la MRC estime qu'il s'agit d'un projet d'ordre communautaire puisqu'il vise à consolider une infrastructure municipale devant servir au développement social et économique de la municipalité.

Adopté unanimement.

C.M. 217-13

**10. RECONSTRUCTION DU PONT P01049 SUR LA ROUTE 216 / AVIS DE LA CPTAQ**

ATTENDU la demande acheminée à la CPTAQ par le MTQ pour la reconstruction du pont P01049 sur la route 216;

ATTENDU que la CPTAQ exige un avis de la MRC sur la conformité de ce projet par rapport au schéma d'aménagement et en regard des critères exprimés en vertu de l'article 62 de la LPTAAQ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet visant à la fois la sécurité des citoyens et la libre circulation des eaux de la rivière du Pin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque,  
appuyé par M. Gilles Nadeau  
et résolu

1° d'informer la CPTAQ que le projet de reconstruction P01049 du MTQ ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement et des règlements pouvant s'y rapporter.

2° de l'aviser également qu'en regard des critères exprimés en vertu de l'article 62 de la LPTAAQ, que la MRC estime qu'il s'agit d'un projet d'ordre communautaire puisqu'il vise à sécuriser les usagers de la route ainsi que les résidents situés en bordure de la rivière du Pin.

Adopté unanimement.

**11. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION -  
RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES  
FORÊTS PRIVÉES**

Le compte rendu de l'assemblée de consultation relative au projet de modification du règlement sur la protection et la mise en valeur des forêts privées tenue le 9 septembre 2013 est déposé. Il est demandé aux membres du Conseil d'en prendre connaissance puisque le règlement de modification sera présenté à une prochaine séance du Conseil pour adoption.

C.M.218-13

**12. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2012 – PACTE RURAL**

ATTENDU que la MRC doit produire un rapport complet d'activités afin de faciliter la reddition de comptes dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural intervenu avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU que ce rapport qui couvre l'année 2012 a été complété conjointement par Mme Hélène Barnard et M. Guy Boudreau, agents de développement rural, et M. Christian Noël, directeur général adjoint de la MRC, à l'aide de l'outil de travail Pacte rural disponible sur le Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Gilles Jean  
et résolu

1° d'entériner le contenu du rapport d'activités 2012 relatif à la mise en œuvre du Pacte rural et d'autoriser M. Christian Noël, d.g.a., à le transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2° de préciser au ministère qu'il n'y a pas eu de modification apportée au plan de travail du Pacte rural 2007-2014.

Adopté unanimement.

C.M. 219-13

**13. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Avis de motion est par la présente donné par M. Guylain Chamberland qu'un règlement portant sur la rémunération des élus de la MRC abrogeant l'actuel règlement adopté aux mêmes fins sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil. Dépôt du projet dudit règlement de modification est déposé à la séance tenante.

C.M. 220-13

**14. PISTE CYCLABLE – PONT SAINT-MALACHIE**

Il est proposé par M. Michel Bonneau,  
appuyé par M. Denis Forgues  
et résolu

1° que suite aux travaux effectués en juillet et août 2013 pour remplacer le pont P-11708 permettant à la Cycloroute de Bellechasse de franchir la rivière Desbarats, la MRC de Bellechasse témoigne au ministère des Transports sa reconnaissance et sa satisfaction relativement à la qualité de l'infrastructure qui a été mise en place et à la réfection du pavage endommagé.

2° qu'une copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- M. Richard Charpentier, Direction de la Chaudière-Appalaches au ministère des Transports.
- Mme Dominique Vien, député de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 221-13

**15. UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC PAR LA STATION TOURISTIQUE MASSIF DU SUD – CRÉATION DU PARC DE MONTAGNES MASSIF DU SUD**

ATTENDU que les MRC de Bellechasse et des Etchemins ont créé par règlement un parc régional tel que le prévoit la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que les municipalités régionales de Comté (MRC) de Bellechasse et Les Etchemins détiennent tous les droits requis d'exploitation du Parc régional Massif du Sud (PRMS) en vertu d'ententes dûment signées avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi qu'avec le Ministère des ressources naturelles (MRN);

ATTENDU que lesdites MRC ont délégué le mandat de gestion et de développement du PRMS à la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS);

ATTENDU que la CADMS a fait parvenir une lettre datée du 16 août 2013 aux MRC de Bellechasse et Les Etchemins faisant état d'un Parc nommé Parc de Montagnes Massif du Sud par la Station touristique Massif du Sud;

ATTENDU que selon notre point de vue, la Station touristique Massif du Sud (STMS) outrepassé les droits d'exploitation et d'utilisation qui lui ont été consentis sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,  
appuyé par M. Gilles Jean  
et résolu

1° que la MRC de Bellechasse demande au MAMROT ainsi qu'au Ministère des Ressources naturelles de clarifier les droits d'exploitation et d'utilisation réellement consentis à la STMS ainsi que le droit de création du « Parc de Montagnes Massif du Sud ».

2° que la présente soit acheminée à l'attention de madame Danie Croteau, directrice régionale de la Chaudière-Appalaches au MAMROT ainsi qu'à monsieur Serge Lachance directeur à la direction des Affaires régionales de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au MRN.

Adopté unanimement.

C.M.222 -13

## **16. PROJET PROMOTIONNEL RÉGIONAL 2013**

ATTENDU que la MRC, lors de l'acceptation des prévisions budgétaires 2013, a alloué un budget de 100 000 \$ pour la promotion du territoire;

ATTENDU que ce budget fut partagé de la façon suivante, 75 000 \$ pour des projets régionaux et 25 000 \$ pour des projets locaux;



ATTENDU que la MRC a confié, pour l'année 2013, au Comité Rétention et Attraction des entreprises le mandat de lui faire des recommandations de projets régionaux de promotion du territoire;

ATTENDU que le Comité Rétention et Attraction des entreprises s'est réuni le 11 septembre pour prioriser les projets de promotion;

ATTENDU que les membres du Comité ont élaboré différents projets relatifs à l'attraction et à la rétention d'entreprises de même que de promotion;

ATTENDU que le Comité a priorisé le projet « Panneaux d'identification de Bellechasse » comme premier projet à être financé par le budget promotionnel de la MRC;

ATTENDU que l'installation d'un minimum de sept panneaux est envisagée sur les principaux axes routiers du territoire;

ATTENDU que le budget promotionnel du territoire possède un solde de 75 000 \$ pour les projets régionaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,  
appuyé par M. André Goulet  
et résolu

1° de retenir le projet « Panneaux d'identification de Bellechasse » comme projet régional promotionnel pour 2013 et d'y allouer un budget de 75 000 \$.

2° de mandater la direction de la MRC et du CLD pour finaliser les coûts de ce projet et soumettre un rapport final au Conseil de la MRC avant sa réalisation.

Adopté unanimement.

C.M.223 -13

#### **17. PROJET - CHAMBRE DE COMMERCE**

ATTENDU que la Chambre de Commerce a présenté à la MRC le projet de « Carte Avantages Bellechasse-Etchemins », ayant pour objectif de faire la promotion de l'achat régional le tout accompagné d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds promotionnel de la MRC;

ATTENDU que des demandes d'aides financières ont été présentées à chaque municipalité locale de la MRC pour ce même projet;

ATTENDU que la MRC a établi une politique à l'effet de ne pas participer financièrement à un projet lorsque les municipalités locales sont sollicitées et ce, dans le but d'éviter un dédoublement du financement;

ATTENDU que le Comité Rétention et Attraction des entreprises a priorisé le projet « Panneaux d'identification de Bellechasse » comme projet promotionnel régional à être réalisé grâce au budget alloué pour la promotion du territoire;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a entériné ce choix en adoptant la résolution no. C.M. 222-13.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,  
appuyé par M. Vital Labonté  
et résolu

que la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins soit informée que la MRC de Bellechasse ne s'associera pas au projet « Carte Avantages Bellechasse-Etchemins ».

Adopté unanimement.

#### **18. EMBAUCHE EMPLOYÉS**

M. Christian Noël informe les membres du Conseil que les entrevues des personnes ayant déposé leur candidature pour les deux postes réguliers offerts au service de collecte et transport des matières résiduelles se tiendront le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

#### **19. RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

Suite à l'envoi de la version révisée du schéma de couverture de risques effectué le 26 juillet dernier, sept (7) municipalités ont transmis à la MRC des documents faisant part de leurs commentaires et demandes de changements.

Les membres du Comité de sécurité incendie se réuniront bientôt pour analyser les commentaires et demandes reçus, pour statuer sur ceux-ci et soumettre au Conseil de la MRC la version révisée du schéma qu'il recommande.

## **20. ÉTUDE FAISABILITÉ – SERVICE RÉGIONAL INCENDIE**

Suite à la présentation faite le 5 septembre dernier par M. Mathieu Rouleau, consultant, concernant l'évaluation de la faisabilité d'une mise en commun des services incendie de seize (16) municipalités, il a été convenu que les municipalités n'ayant pas fait établir la valeur résiduelle de leurs actifs devront mandater la firme ECGL Évaluation pour réaliser ce travail afin de permettre au consultant de finaliser l'étude.

Jusqu'à maintenant, cinq (5) des onze (11) municipalités concernées ont adopté des résolutions autorisant la réalisation du mandat conditionnellement au consentement de toutes les municipalités.

## **21. PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE**

Le directeur général informe les membres du Conseil que certains travaux relatifs à la construction du Parc éolien communautaire de Saint-Philémon ont débuté. Il précise que l'échéancier annoncé devrait être respecté. Il précise aussi qu'une rencontre du Comité de liaison avec les citoyens s'est tenue mardi le 17 septembre 2013, à Saint-Philémon.

## **22. PIIRL**

Clément Fillion annonce aux membres du Conseil la réception d'un montant de 42 500 \$ comme aide financière dans le cadre du programme PIIRL.

Il dépose le plan de travail et l'échéancier de réalisation du projet, le tout préparé par M. Dominique Dufour, responsable du service d'ingénierie de la MRC.

Il est convenu que les municipalités qui veulent désigner des routes prioritaires dans le programme PIIRL, doivent déposer un dossier argumentaire en relation avec les facteurs de priorité du MTQ qui sont à considérer dans la sélection de routes stratégiques.

C.M. 224-13

## **23. PISTE CYCLABLE – CONTRIBUTION FAIC**

ATTENDU que M. Denis Lebel; à titre de ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, a informé la MRC de Bellechasse qu'une contribution maximale de 167 605 \$ lui a été autorisée pour le projet de rénovation de la Cycloroute de Bellechasse dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC);

ATTENDU que la MRC a reçu, en date du 18 septembre 2013, l'Entente de contribution à être signée pour confirmer son entrée en vigueur;

ATTENDU qu'il est mentionné à l'article 3.2 de cette Entente que le projet doit débiter au plus tard le 15 octobre 2013 et se terminer au plus tard le 15 décembre 2013;

ATTENDU que la MRC n'est légalement pas en mesure de respecter ces dates car en temps qu'organisme municipal, elle doit adopter et faire approuver un règlement d'emprunt, s'assurer que les plans et devis soient réalisés et demander des soumissions par appel d'offres public;

ATTENDU que ces procédures exigées au Code municipal s'étaleront sur une période de huit (8) à dix (10) semaines.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,  
appuyé par M. Vital Labonté  
et résolu

1° de s'adresser au directeur régional de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour lui demander qu'elle autorise, conformément à ce qui est inscrit au paragraphe 2.3 de l'ANNEXE « A » de l'entente de contribution, le report de la contribution non versée pour l'année prévue de façon à permettre l'utilisation de la somme de 167 605 \$ pour l'année suivante.

2° de transmettre également une copie de cette résolution à :

M. Denis Lebel, ministre

M. Steven Blaney, député de Lévis, Bellechasse et des Etchemins

Adopté unanimement.

C.M. 225-13

**24. PROCÈS VERBAL DU C.A.**

Il est proposé par Mme Suzanne Côté,  
appuyé par Mme Juliette Laflamme  
et résolu

d'entériner les décisions et les orientations prises par le C.A. lors de la séance du 10 septembre 2013.

Adopté unanimement.

**25. PROCÈS-VERBAUX – DÉPÔT**

Les procès verbaux des réunions des comités suivants sont déposés à titre d'information :

Comité de santé et services sociaux : 10 septembre 2013

Piste cyclable : 11 juillet 2013 et 11 septembre 2013

**26. GALA BELLECHASSE**

M. Martin J. Côté fait part de son appréciation du Gala Bellechasse qui s'est tenu le 14 septembre dernier et félicite les organisateurs de l'événement.

**27. IMPLICATION MUNICIPALE DE M. DENIS FORGUES**

M. Michel Bonneau félicite M. Denis Forgues pour les vingt-six (26) années qu'il a consacrées à titre de conseiller à la municipalité de Sainte-Claire et souligne l'intérêt qu'il a manifesté envers la MRC de Bellechasse comme substitut au maire et pour sa participation à plusieurs de ses colloques.

**28. CONTRÉE EN MONTAGNES**

M. Claude Lachance mentionne aux membres du Conseil que la Contrée en montagnes dans Bellechasse est au nombre des trois (3) finalistes pour l'obtention du prix « Leadership municipal » de la FQM qui sera décerné le 26 septembre prochain dans le cadre de ses Assises annuelles.

C.M. 226-13

**29. M. ANDRÉ POULIN - RETRAITE**

Il est proposé par M. Claude Lachance,  
appuyé par M. Gilles Jean  
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse souligne de façon particulière le départ à la retraite de M. André Poulin, journaliste au Journal La Voix du Sud, et reconnaisse notamment sa ténacité et son professionnalisme étant donné qu'il a eu à couvrir des événements locaux et régionaux qui se sont déroulés sur un grand territoire exigeant ainsi une grande disponibilité.

Adopté unanimement.

C.M.227 -13

**30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Gaétan Labrecque  
et résolu

que l'assemblée soit levée à 22 h 05.

Adopté unanimement.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier